



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 19 août 2021

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE MAYOTTE DU 14 OCTOBRE 2021– DÉCLARATION DE CANDIDATURE

L'élection pour le renouvellement des membres de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte se tiendra le 14 octobre 2021.

Les déclarations de candidature devront être déposées à la Préfecture de Mayotte – Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau des élections, sur rendez-vous, aux jours et horaires suivants :

- du mercredi 1er au vendredi 3 septembre 2021 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
- du lundi 6 au jeudi 9 septembre 2021 de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
- et le vendredi 10 septembre 2021 de 8h00 à 12h00

Les modalités de dépôt et les modèles d'imprimés de déclaration de candidature sont disponibles sur le site internet de la préfecture.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976